



# Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

*Mobiliser les aînés, renforcer les collectivités*



## Établir un partenariat

L'établissement de partenariats avec des membres de votre collectivité pourrait donner plus de poids à votre projet aux fins du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Une telle collaboration permet d'en accomplir davantage au sein de la collectivité. Les partenaires peuvent fournir des conseils et partager diverses ressources qui aideront à la réussite de votre projet. Certains partenaires peuvent même contribuer au financement de votre projet.

### Qu'est-ce qu'un partenaire?

Les partenaires sont des organismes communautaires, des promoteurs ou des particuliers qui conviennent de faire quelque chose ensemble qui profitera à toutes les personnes concernées.

Par exemple, si vous envisagez un projet environnemental, vos partenaires pourraient être le département municipal des parcs et des loisirs, une association ou un organisme local voué à la protection de l'environnement, ou même le centre de jardinage de votre quartier.

### Comment créer un partenariat

- Pensez aux personnes et aux groupes qui, dans votre collectivité, pourraient contribuer à votre projet et être de bons partenaires.
- Communiquez avec les intervenants (p. ex. des groupes bénévoles ou des organismes de financement) qui, dans votre collectivité, entretiennent des relations avec un grand nombre d'organismes communautaires, tel que Centraide United Way Canada.
- Lorsque vous approchez les partenaires éventuels, dites-leur ce que vous espérez accomplir grâce à ce partenariat et pourquoi.
- Expliquez les avantages éventuels qu'ils retireront d'une telle collaboration. Discutez de ce à quoi ils peuvent s'attendre et de quelle façon ils peuvent contribuer.
- Discutez des intérêts communs avec les partenaires éventuels et de la façon dont ils amélioreraient le partenariat. Demandez-leur de s'engager avec intérêt et de soutenir le projet.



- Confirmez l'arrangement, par exemple, en signant une entente écrite ou en rédigeant une lettre de partenariat.
- Faites participer les partenaires à l'établissement de vos objectifs.
- Donnez aux partenaires la possibilité de faire des commentaires et de participer aux discussions pour qu'ils aient l'impression de se faire entendre.

## Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, visitez [Canada.ca/financement-nouveaux-horizons-aines-communautaires](http://Canada.ca/financement-nouveaux-horizons-aines-communautaires) ou communiquez avec nous au : **1-800-277-9915** et composez le « 0 ».

### **Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Établir un partenariat**

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site [canada.ca/publicentre-EDSC](http://canada.ca/publicentre-EDSC)

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2016

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : [droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca)

#### **PDF**

N° de cat. : Em12-27/3-2017F-PDF  
ISBN : 978-0-660-08413-8

#### **EDSC**

N° de cat. : SSD-186-05-17(3)F